

Partage et vie
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire



LA CHASSE AUTORISEE DURANT L'HEURE DE SORTIE ET A 1KM

CHASSE ET CONFINEMENT

Chères chasseresses, chers chasseurs,

Dès à présent, vous allez finalement pouvoir chasser durant une heure et à 1km de votre domicile muni de l'attestation de déplacement dérogatoire cochée en case 6. (Vous la trouverez ci-dessous)

Pour votre information, votre Fédération a suivi **hier** les recommandations de la Fédération Nationale des Chasseurs et de la Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire. Aussi, ce matin, la FNC nous confirme bien la possibilité de chasser.

En attendant, je ne peux que vous recommander de respecter scrupuleusement les gestes barrières.

La Présidente, Evelyne GUILLON

Attestation de déplacement

Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 - 71260 VIRE

Tél : 03.85.27.92.71

<https://www.chasse-nature-71.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en cliquant ICI
© Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire, Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 - 71260 VIRE ou à fdc71@chasseurdefrance.com